Domaine Public

DP

19 décembre 1991 – nº 1065
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

JAA
1002 Lausanne

8322 Marie SAURER IMHOF
Maracon
1612 ECOTEAUX

Le temps des vaches maigres

Nous voilà entrés dans le temps des vaches maigres. La croissance du chômage, la fin abrupte des aventures spéculatives, la morosité économique influencent naturellement la santé des finances publiques. Et même si la conjoncture s'améliore, il est fort probable que nous ne connaîtrons plus les vaches aussi grasses d'antan. Les grands projets intérieurs — Rail 2000, les nouvelles transversales alpines, la reconversion de l'agriculture, un effort accru de formation à tous les niveaux, pour ne citer que les plus importants — et les gigantesques besoins de la planète, au sud comme à l'est, vont exiger des moyens financiers importants, expression d'une solidarité élémentaire et de nos intérêts bien compris.

L'adaptation sera douloureuse, à la mesure des mauvaises habitudes que nous avons collectivement prises ces trois dernières décennies. La croissance économique continue et le phénomène de la progression à froid aidant, les pouvoirs publics n'ont guère regardé à la dépense. Pour dire crûment les choses, la courbe des recettes a entraîné celle des dépenses, et l'on ne connaît pas de collectivité publique ayant en période de prospérité constitué quelques réserves qui se révéleraient fort utiles aujourd'hui. Ceux-là mêmes qui maintenant défendent la plus grande rigueur, partis comme magistrats, ont participé allègrement jusqu'à hier au festin.

Méfions-nous des médecins qui préconisent des traitements de choc. La situation n'est pas d'une gravité telle qu'elle justifie des thérapies radicales. Une simple comparaison internationale le montre à l'évidence. Par ailleurs on ne fait pas virer les paquebots publics aussi facilement que de frêles esquifs. Le redressement budgétaire doit se réaliser progressivement. Un seul aspect justifie une attention particulière: aucun budget de fonctionnement ne peut durablement s'alimenter à l'emprunt; ce serait faire payer aux générations futures nos dépenses de consommation.

Méfions-nous également tout à la fois des maximalistes et des minimalistes. Il est faux de croire possible des coupes brutales sans porter atteinte à des équilibres sociaux. Mais il est tout aussi erroné de mépriser de petites économies sous prétexte de l'importance du déficit à combler. Les premières ne peuvent se concrétiser qu'à terme, après réexamen attentif de l'ensemble des tâches de l'Etat; les secondes, additionnées, pourraient étonner par leur ampleur.

Pour l'heure l'opération semble mal partie. Les exécutifs renâclent à proposer les économies nécessaires, chaque magistrat défendant son dicastère. Et les parlements taillent au hasard de majorités occasionnelles ou selon la loi de la moindre résistance, quand ils ne choisissent pas la facilité de la réduction linéaire. Les organisations de la fonction publique, voyant venir le danger, crient au loup et toute tentative de réduction du personnel, voire même de stabilisation des effectifs, est aussitôt condamnée comme une atteinte intolérable aux prestations indispensables de l'Etat. Deux attitudes maladroites qui se renforcent mutuellement et qui obscurcissent le débat politique.

Et si l'on commençait par se mettre d'accord sur quelques postulats de base ? En premier lieu, le souverain n'acceptera pas d'augmentation d'impôts s'il ne perçoit pas une réelle volonté d'économie et de rationalisation de la gestion publique. Et la conjoncture actuelle n'est pas particulièrement favorable à un accroissement de la charge fiscale. Convenons ensuite que le gonflement de l'Etat n'est pas au-dessus de tout soupçon: toutes les tâches assumée par lui et tous les postes de travail n'impliquent pas des services indispensables aux usagers et ne sont pas socialement justifiés. Un réexamen rapide et exhaustif s'impose donc, en collaboration avec la fonction publique.

A défaut d'un consensus de ce type et d'un accord sur quelques grandes priorités, ce sont les médications à la Molière qui prévaudront. Purges et autres saignées laisseront le malade plus mal en point encore: fonction publique démotivée, injustices sociales plus criantes, formation négligée. L'équilibre financier des collectivités publiques se révélera en définitive un exercice fort coûteux.

JD

MOBILITÉ

A plein régime, les yeux fermés

Les Chambres fédérales ont réalisé quelques modestes économies dans le budget des routes nationales. Au-delà de la querelle sur une décision qui touche plus particulièrement la Suisse romande, ne faudrait-il pas revoir de fond en comble nos priorités dans le domaine des investissements en faveur de la mobilité ?

(*jd*) Le réseau autoroutier n'a pas échappé aux mesures d'économies indispensables à la réduction du déficit budgétaire de la Confédération. La coupe opérée par le Conseil national reste modeste — 121 millions sur un budget initial de 1,4 milliard — et ne devrait empêcher ni la poursuite des travaux en cours ni le démarrage des projets prêts à la réalisation. Néanmoins des députés romands, relayés par une partie de la presse francophone, n'ont pas hésité à brandir le vieux slogan de l'arrogance alémanique incapable de prendre en compte les intérêts des minorités et à voir dans cette attitude un nouveau signe de pourrissement politique. Ce recours éculé au complexe du minoritaire maltraité, sur le mode larmoyant, peut flatter peut-être une partie de l'électorat; il ne contribue en rien à poser les véritables termes du débat. En effet la controverse du type «mon réseau est moins développé que le tien» paraît bien dépassée. Tout d'abord la Suisse romande, avec le raccordement Lausanne – Genève, a bénéficié du premier tronçon d'autoroute en Suisse et, pour ce qui est de la densité de son réseau, n'a rien à envier au reste du pays. Ensuite et surtout la réflexion ne peut échapper aujourd'hui à la question de la finalité de l'infrastructure autoroutière et aux limites de la mobilité. Deux illustrations d'actualité.

Elargissez d'abord, assainissez ensuite !

La capacité du réseau actuel est en plusieurs points épuisée. Entre Lausanne et Genève, il n'est pas rare que la radio annonce ralentissements et bouchons. Même scénario entre Lausanne et Vevey. Le côté Jura du contournement de Lausanne passera à trois pistes. Dans un récent arrêt, le Tribunal fédéral a rejeté les recours contre l'élargissement à trois voies dans les deux sens du tronçon du Grauholz près de Berne. Mais, aspect tout à fait intéressant, les juges ont lié leur décision à l'obligation pour les autorités bernoises d'élaborer un plan de mesures destiné à limiter au maximum les nuisances, conformément à la législation sur la protection de l'environnement. Elargissez d'abord — c'est-à-dire provoquez une augmentation du trafic — et assainissez ensuite. Etrange logique.

Le flux (très) tendu

La République fédérale allemande est en train de subir les effets de cette autre logique apparente qui prétend améliorer la fluidité du trafic grâce aux tracés autoroutiers. Dans ce pays, le trafic sur les autoroutes a presque doublé en vingt ans et un tiers du réseau est régulièrement engorgé; dans quatre ans, selon les prévisions, c'est la moitié du réseau qui devrait connaître l'asphyxie (*Tages Anzeiger*, 9.12.91). Et avec l'ouverture de l'espace économique, c'est l'Europe entière qui va être saisie d'une nouvelle frénésie de déplacement, avant tout par la route.

En RFA, c'est le système de production «*just in time*» (les Français l'appellent le système flux tendu) qui est menacé: il évite les coûts de stockage des marchandises et consiste à livrer les biens de consommation ou les produits semi-finis au moment où ils sont nécessaires. Mais avec l'augmentation des ralentissements et des bouchons, la planification des livraisons devient de plus en plus aléatoire; on cite des cas où le livreur envoie plusieurs camions simultanément avec le même chargement, dans l'espoir qu'un d'entre eux au moins arrivera à l'heure convenue. Ailleurs, on recourt à l'hélicoptère pour éviter la peine conventionnelle prévue en cas de retard.

Les experts en viennent tous à considérer le coût des transports comme la cause des difficultés croissantes de déplacement dues à la surcharge du réseau et comme le moyen de résoudre ce problème. Les moyens financiers manquent pour développer des systèmes alternatifs de transports et l'élargissement de la capacité du réseau routier actuel se heurte à l'opposition des riverains. Reste la solution de réduire le trafic en élevant son prix, c'est-à-dire en lui faisant payer son coût effectif, voire même en introduisant des tarifs dissuasifs, notamment pour le trafic dit «de loisir» estimé en RFA à 50% du trafic automobile privé, et pour les véhicules sous-occupés. Par ailleurs on peut imaginer de définir des charges maximales (contrôles des entrées et des sorties) pour certains tronçons et durant certaines périodes afin d'éviter le chaos. ■

A LAUSANNE ET EN OUGANDA

Place aussi à une autre médecine ?

Médecine «conventionnelle» ou médecine «naturelle» ? Le temps est peut-être venu de dépasser l'opposition. Le 13 novembre dernier, une motion a demandé à l'Université de Lausanne (UNIL) de s'intéresser de plus près aux médecines non-conventionnelles, et le Grand Conseil vaudois a chargé une commission d'étudier le sujet. But avoué de la motion: «*Etudier la création d'une chaire de médecine non conventionnelle, dans l'esprit de créer un lien avec la médecine conventionnelle*». Du côté de la Faculté, on ne peut pas dire que c'est l'enthousiasme. On pouvait s'y attendre.

Si je relève cette information, ce n'est pas dans l'idée perverse de suggérer que l'on pourrait prolonger le petit jeu de l'utopie au-delà des limites de 1991. Mais je suis frappée par l'écho que je lui trouve dans le dernier numéro de *Médecins sans frontières*, dont le dossier est consacré à la lutte contre le SIDA dans le monde, et plus particulièrement en Ouganda. En effet, MSF-Suisse/Ouganda a décidé de donner son appui à un projet de recherche sur les effets des thérapies traditionnelles utilisées en Ouganda par un grand nombre de personnes atteintes du SIDA: «*Le but de ce projet est d'identifier un ou plusieurs traitements d'une efficacité au moins comparable, sinon supérieure, à celle des thérapies de soutien utilisées chez nous pour certaines manifestations du SIDA*». Il est

Les chères économies

(*pi*) *«Il faut bien couper quelque part !»* C'est ainsi que Pierre Cevey, le chef du département vaudois de l'Instruction publique, a justifié devant le Grand Conseil la suppression des cours de français pour jeunes élèves étrangers. Economie: 300 000 francs. Si l'argument ne casse pas des barreaux de chaises, il faut bien reconnaître à son auteur une circonstance atténuante: les députés sont plus prompts à décréter des coupes linéaires dans les budgets qu'à assumer la responsabilité politique de leurs effets, et donc à désigner clairement les services que l'Etat doit cesser de prodiguer.

Cette coupe est évidemment la plus stupide qui soit. Ne pas apprendre aux étrangers la langue dans laquelle ils suivent leur scolarité, c'est rendre un mauvais service aux autres élèves des classes dans lesquelles ils se trouvent. C'est aussi une décision d'une rare incohérence: le Conseil d'Etat n'a jusqu'à maintenant pas manqué une occasion de se plaindre du manque de permis de travail dont il dispose pour la main-d'œuvre étrangère. Si l'économie vaudoise a besoin pour fonctionner d'ouvriers dont la formation ne lui a rien coûté, il est indécent de refuser d'en payer le prix, à savoir, entre autres, un enseignement de qualité pour leurs enfants. Il y aurait aussi quelque chose à dire à ce chapitre sur les bénéfices que procure cette main-d'œuvre à de nombreuses entreprises et sur son coût social qui, lui, doit évidemment être pris en charge par l'Etat. C'est encore une décision facile et lâche: il n'y a pas de lobby des élèves étrangers — ils n'ont d'ailleurs, ni eux ni leurs parents, le droit de vote —, comme il y a des groupes de pression dans tant d'autres domaines qui ont réussi à sauver quelques meubles.

Ces 300 000 francs sont surtout une économie qui risque de coûter cher à long terme. Les cours de français font partie de l'intégration des enfants étrangers. Les supprimer, c'est compromettre cette intégration et créer les conditions pour qu'une partie de cette population doive plus tard être prise en charge par les services sociaux. Puisque la fibre humaniste ne semble plus inspirer les débats du Parlement vaudois, les députés auraient au moins pu se poser une question d'ordre économique: combien cette économie coûtera-t-elle à l'Etat de Vaud dans dix ans ? ■

---

prévu de s'associer à la pratique de guérisseurs traditionnels, tout en faisant bénéficier ces derniers de séances d'information sur la prévention de la maladie.

Bien sûr, c'est ici l'urgence d'une situation catastrophique qui commande; ce geste vers la reconnaissance d'un savoir n'est peut-être rien d'autre qu'un aveu d'impuissance, un acte de désespoir. Face à d'autres urgences médicales endémiques telles que la malaria, la tuberculose, la bilharziose, les services de santé locaux sont déjà débordés; que dire de leur dénuement face à la prise en charge thérapeutique conventionnelle, fort coûteuse, des malades du SIDA !

Je vois cependant dans ce projet, quelles qu'en soient les motivations, une manifestation d'ouverture et d'assouplissement à l'égard de thérapies qui méritent sans doute mieux que notre dédain. D'autres exemples sans doute existent de par le monde. On aimerait en connaître les résultats.

Je signale à ce propos le très intéressant dossier de *J'achète mieux* (novembre 1991) consacré aux «médecines différentes». J'y trouve l'annonce de la création, à Lausanne, d'une fondation (la fondation LING) qui propose de mener des *«recherches comparatives concernant la médecine traditionnelle occidentale avec des méthodes d'autres cultures [...] et la mise en œuvre de soins mixtes»*.

Et je fais mienne la conclusion du journal:« *C'est peut-être un pas vers une reconnaissance et une complémentarité entre ces deux approches»*.

Catherine Dubuis

Sources: *Uniscope*, l'hebdomadaire de l'UNIL, nº 125, 9-15 décembre 1991. *Médecins sans frontières Suisse*, nº 22, hiver 1991. *J'achète mieux*, nº 197, novembre 1991.

Ce qu'ils ont omis de dire

(*jd*) A l'occasion de sa dernière rencontre avec la presse, Marcel Blanc, responsable des travaux publics vaudois, a lancé un cri d'alarme: la demande croissante d'électricité — supérieure à la moyenne suisse —, le moratoire nucléaire, le retard pris par les projets de Cleuson-Dixence et de ligne à très haute tension Galmiz-Verbois, l'augmentation des débits minimaux exigée par la protection des eaux vont conduire à une rupture de l'approvisionnement électrique du canton. Et le magistrat de préconiser une simplification des procédures fédérales — en clair une réduction des droits d'opposition et de recours — pour mieux affronter cette situation d'urgence. Si M. Blanc, au seuil de la retraite, était allé au fond des choses, il aurait pu ajouter que les autorités vaudoises, et avec elles les distributeurs d'électricité, ont misé durant trop longtemps sur un accroissement illimité de la demande d'énergie qu'ils ont cru pouvoir couvrir grâce à l'énergie atomique, malgré l'opposition répétée de la population vaudoise. Cette fuite en avant s'est notamment traduite par la promotion inconsidérée du chauffage électrique et par une politique singulièrement peu imaginative et dynamique au titre des économies d'énergie. Dès lors il est un peu facile, voire même mesquin, de se soustraire à ses responsabilités et de faire croire que la politique énergétique passe, pour l'essentiel, par la mise au pas de ceux que préoccupent la nature et les paysages.

Il est un autre personnage qui a manqué une occasion de se taire, c'est le promoteur-et agent immobilier Bernard Nicod. Le Conseil national, au dernier moment et un peu par surprise, a refusé d'abroger l'arrêté urgent qui interdit la revente des immeubles durant un délai de cinq ans. Cette mesure, à vrai dire, ne nous a jamais totalement convaincus: décidée beaucoup trop tardivement, elle est aujourd'hui inutile vu la situation du marché immobilier. Mais quant à dire comme le promoteur romand, moins fringant qu'à l'accoutumée, que cette décision constitue le coup de grâce au secteur immobilier et à mettre à son compte *«des milliers d'entreprises acculées à la faillite, 100 000 chômeurs dans les mois qui viennent, une situation de crise dramatique»*, il y a un pas que la plus élémentaire décence devrait interdire de franchir. Les jongleurs financiers de l'immobilier n'ont pas rechigné à engranger des bénéfices considérables tant que le vent leur a été favorable; qu'ils aient maintenant l'honnêteté élémentaire d'assumer la responsabilité de la tempête qu'ils ont déclenchée. ■

LE REFUS DE LA COUR DE JUSTICE DE LUXEMBOURG

Distinguer jurisprudence et arbitrage

La Cour de justice des Communautés européennes a émis des réserves sur les instances juridictionnelles de l'Espace économique européen. Quelques éclairages sur la base des documents en notre possession.

(*ag*) Une des difficultés de tout commentaire sur les affaires européennes, c'est que les médias parlent, actualité oblige, avant que les textes soient connus. Ainsi du sommet de Maastricht. *Le Monde* honnêtement a annoncé à ses lecteurs qu'il ne serait pas en mesure de publier le traité avant le 13 mars.

Les treize juges (l'article 17 de l'acte d'adhésion de l'Espagne et du Portugal a donné cette composition, superstitieux s'abstenir) de la Cour de justice européenne doivent être, en vertu du traité de Rome, des *jurisconsultes* possédant des compétences notoires (art. 167). Conformément à leur compétence, ils ont donné un avis négatif longuement étayé sur les instances juridictionnelles de l'Espace économique. On connaît le jugement, mais pas les considérants.

Le commentaire utile en attendant le texte peut donc être politique, en fonction de l'engagement suisse, et juridique, en rappelant quelques documents de base, eux disponibles.

Politiquement

Cet arrêt de la Cour de Luxembourg (dans les deux sens du terme) est fâcheux pour le débat en Suisse. Le retard, s'il ne s'agit que d'un retard, grippe la mécanique de ratification, les travaux du Parlement et le vote populaire. La renégociation va de surcroît toucher un point sensible, le refus mythique par la vertu du pacte de 1291 des juges étrangers. Et surtout il va entretenir le nouveau débat sur le dépôt immédiat d'une demande d'adhésion.

On s'étonnera à ce sujet de la prise de position publique du conseiller fédéral René Felber (*Tages Anzeiger*, 12.12.91). Qu'il renseigne sur les conditions dans lesquelles le problème se pose au Conseil fédéral fait partie de son devoir d'information. Mais qu'il donne sa position personnelle, celle du dépôt immédiat d'une demande d'adhésion en réservant l'avis du Conseil fédéral, contredit la collégialité. S'il est suivi, il s'expose au reproche d'avoir exercé une pression médiatique sur ses collègues et de s'être réservé un effet d'annonce. S'il n'est pas suivi, il apparaîtra désavoué sur un dossier dont il a la compétence première. Après les éclats de Sils-Maria, le Conseil fédéral ne peut-il pas s'imposer, une fois pour toutes, sur ce dossier, la règle de l'engagement collégial ?

Quant à l'accord EEE, la renégociation doit être affrontée. Passer par pertes et profits tout le travail accompli serait affaiblir d'emblée la position des négociateurs et préparer le terrain des opposants à l'EEE, si la votation a lieu finalement.

Donc commencer très calmement par poser la question: de quoi s'agit-il ?

Juridiquement

La Cour de justice de Luxembourg a fait de l'homogénéité du droit issu du Traité de Rome, auquel ne saurait être opposé aucun obstacle, interne ou externe, le fondement de sa jurisprudence.

Un arrêt déjà ancien rendu par la Cour de justice des Communautés européennes en est le fondement (arrêt Costa ENEL du 15.7.64):

> ... à la différence des traités internationaux ordinaires, le Traité de la CEE a institué un ordre juridique propre, intégré au système juridique des Etats membres lors de l'entrée en vigueur du traité et qui s'impose à leurs juridictions; qu'en effet, en instituant une Communauté de durée illimitée, dotée d'institutions propres, de la personnalité, de la capacité juridique, d'une capacité de représentation internationale et plus particulièrement de pouvoirs réels issus d'une limitation de compétences ou d'un transfert d'attributions des Etats à la Communauté, ceux-ci ont limité, bien que dans des domaines restreints, leurs droits souverains et créé ainsi un corps de droit applicable à leurs ressortissants et à eux-mêmes.

La Cour poursuit, dans le même arrêt:

> ... issu d'une source autonome, le droit né du traité ne pourrait donc, en raison de sa nature spécifique originale, se voir judiciairement opposer un texte interne, quel qu'il soit, sans perdre son caractère communautaire et sans que soit mise en cause la base juridique de la Communauté elle-même.
>
> *(Cité par Olivier Jacot-Guillarmod, sous-directeur de l'Office fédéral de la justice, mai 1990.)*

Or, la Suisse même si elle a reconnu dans sa tradition juridique la primauté du droit international, a toujours considéré que l'homogénéité serait assurée par un tribunal spécifique. Voici en quels termes le problème était présenté au Parlement (*Rapport d'information du Conseil fédéral sur la position de la Suisse dans le processus d'intégration européenne*, 26.11.90):

> Le traité EEE devrait aussi instituer un organe judiciaire de l'EEE. Un tel organe, nécessaire au bon fonctionnement de l'EEE, devrait avoir au moins deux fonctions:
>
> • il devrait assurer une interprétation uniforme des règles de l'EEE par et dans les parties contractantes au moyen d'une procédure préjudicielle (procédure permettant aux juridictions internes de soumettre des questions d'interprétation à l'organe judiciaire de l'EEE);
>
> • il aurait à connaître des différends impliquant les parties contractantes et/ou les institutions de l'EEE.

Le commentaire, de manière significative, transfère au nouvel organe des compétences qui sont expressément prévues par le Traité de Rome pour la Communauté en son article 177 (compétence de statuer à titre préjudiciel) et en ses articles 169 et 170 (contrainte sur une partie défaillante et arbitrage).

Et la négociation sur l'EEE a abouti à un texte hybride (seule une version anglaise est à ce jour disponible: *Draft outline EEA Agreement*; se trouvant à l'état de brouillon, nous renonçons à la traduire):

> Article 96
>
> 1. The EEA court is competent for:
>
> (a) the settlement of disputes between the Contracting Parties;
>
> (b) actions concerning the surveillance procedure regarding the EFTA States;
>
> (c) appeals concerning decisions in the field of competition initiated by the EFTA Surveillance Authority.
>
> 2. The EEA Court may be seized by:
>
> (a) the EEA Joint Committee of the Contracting Parties in cases for settle-

ment of disputes in accordance with Article 117;
(b) a natural or legal person or by the EFTA Surveillance Authority on appeal against decisions given by the EEA Court of First instance in the field of competition in accordance with Article 102;
(c) the EC Commission or the EFTA Surveillance Authority in cases of conflict of competence arising under Article 55 or ...

3. In addition, the EEA Court may be seized under the provisions of a separate agreement between the EFTA States establishing an EFTA Surveillance Authority by;
(a) the EFTA Surveillance Authority under the surveillance procedure referred to in Article 116 regarding the fulfillment of the obligations under this Agreement by the EFTA States;
(b) an EFTA or a natural or legal person in actions agaisnt the EFTA Surveillance Authority.

Appréciation

La faiblesse du système imaginé est de superposer deux notions: celle de la jurisprudence et celle de l'arbitrage.

A partir du moment où les Etats de l'EEE acceptent le droit communautaire identifié, la jurisprudence d'interprétation appartient à la Cour de Luxembourg. Rien n'empêche que soit créé une juridiction AELE, mais elle ne saurait être de dernière instance; elle aurait aussi une large faculté de demander à la Cour de Luxembourg de statuer à titre préjudiciel; la Cour de Luxembourg fonctionnerait sinon comme Cour de deuxième instance.

Mais autre chose est l'interprétation du Traité EEE lui-même. Il suppose que soit mis en place une instance spécifique d'arbitrage ou qu'il soit recouru aux institutions existantes d'arbitrage international. Il est évident que la Suisse ne saurait accepter que la Communauté, partie contractante, délégue à une de ses propres institutions l'interprétation des obligations qui la lient. Si tel devait être le cas, ce serait un motif de rupture.

Mais une distinction claire entre la jurisprudence (où l'on peut céder) et l'arbitrage (où la fermeté est de mise) laisse un champ à la renégociation. Il faut certes déplorer l'absence de consultation préalable de la Cour par la Communauté et le tort moral ainsi infligé à la présentation du Traité.

Mais il n'y a pas de raison de tout laisser tomber. ■

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Les oubliés

(*cfp*) Le traditionnel rapport sur les élections au Conseil national pour la 44e législature vient d'être publié. C'est une occasion de constater la présence des partis et des groupes concurrents dans toute la Suisse et de chercher, par comparaison, les tendances qui se dégagent. Par curiosité nous avons pris deux autres rapports de ce dernier demi-siècle, celui sur les élection de 1943 (32e législature) et celui de 1967 (38e législature). Une première constatation s'impose: les rapports sont toujours plus épais — 83 pages en 1943, 93 en 1967 et 230 cette année. La présentation n'explique pas l'augmentation du volume. Par contre le nombre de listes et de candidatures, ainsi que celui des apparentements et des sous-apparentements, est à chaque législature plus élevé.

Un nombre toujours plus grand de candidatures sont présentées par des «partis» ou des personnes n'ayant aucune chance d'obtenir un siège. Elles rendent souvent service à d'autres groupes qui, par le jeu des apparentements, espèrent recueillir un siège. Cette pratique était presque inexistante en 1943, présente en 1967 et largement répandue en 1991.

En 1943, seules deux listes ont été soutenues par moins de 1000 électeurs théoriques, cette expression signifiant que le nombre de suffrages divisés par le nombre de sièges attribués au canton correspond à autant d'électeurs. Les deux listes en question étaient la Liste travailliste de Yoland Grosjean dans le canton de Vaud (387 électeurs) et celle de la Monnaie franche dans le canton de Bâle-Ville (902 électeurs).

En 1967, il y a déjà sept listes en Suisse soutenues chacune par moins de 1000 électeurs, la plus faible étant celle portant le titre de «sans parti» à Soleure (51 électeurs) alors que le Schweizervolkpartei à Zurich recueille les suffrages de 262 électeurs, mais n'empêche pas l'élection de M. Schwarzenbach sur une liste contre la surpopulation étrangère (*Ueberfremdung*). En Suisse romande, l'Alliance des Indépendants est appuyée par 609 électeurs en Valais et le Parti unitaire romand par 901 électeurs dans le canton de Vaud.

Cette année dix-huit listes ont recueilli moins de 500 votes. Pour la Suisse romande il s'agit d'une liste dans le canton de Neuchâtel: «Pour une politique en faveur des travailleurs» (408 électeurs), et de trois dans le canton de Genève: «Jeunesse indépendante» (262 électeurs), «Pour une politique en faveur des travailleurs» (297 électeurs) et «Appel du 700e» (445 électeurs).

Pour compléter, ajoutons que la liste «Pour une politique en faveur des travailleurs» a été soutenue par 578 électeurs dans le canton de Vaud.

Un fait est certain, l'élection du Conseil national à la proportionnelle est intervenue septante ans après l'introduction du système majoritaire. Depuis lors, septante-deux ans ont passé et toutes les ficelles de la proportionnelle commencent à être connues et tirées. ■

MÉDIAS

Le numéro 84 de l'hebdomadaire *The European* a été fabriqué par l'équipe habituelle qui n'a pas été rétribuée, en raison de la situation financière de ce journal appartenant au groupe Maxwell. Une façon inédite de lutter contre les licenciements et de sauver, peut-être, une partie des meubles.

Le quotidien officiel *Stadtanzeiger Bern* vient de publier un numéro spécial à l'occasion du centenaire de sa fondation en 1891. La décision de lancement avait été prise à une faible majorité par les électeurs en décembre 1890. La société concessionnaire est formée par des imprimeurs et la ville y participe. Distribué le soir mais daté du lendemain, il est très apprécié des lecteurs d'annonces mortuaires et des gens à la recherche d'un appartement. Pour les PTT, ce n'est pas un journal, donc il n'est plus possible de s'y abonner, en raison des nouvelles dispositions tarifaires.

Le mensuel *Profils valaisans*, créé il y a huit ans, appelle au secours. Il a cessé de paraître en raison de l'état de santé du rédacteur, l'abbé Jean Anzévui, d'une part, et du découvert financier d'environ 100 000 francs, d'autre part.

La Belgique vient d'émettre deux timbres-poste pour le centenaire de deux quotidiens en néerlandais *Gazet van Antwerpen* et *Het Volk* (Gand).

LA FIEVRE BIOGRAPHIQUE ANGLO-SAXONNE

Wittgenstein

La traduction française du livre de Brian Mc Guiness publié en 1988 sur la vie du philosophe viennois Ludwig Wittgenstein *Les Années de jeunesse 1889-1921* (tome 1, Seuil, 1991) nous donne l'occasion d'évoquer le genre littéraire des monumentales biographies anglo-saxonnes.

Ce genre repose sur deux axiomes essentiels:

– le récit biographique est composé de manière contemporaine à la vie du sujet, comme le ferait un esprit attentif menant une investigation du vivant du sujet;

– le récit biographique se veut foisonnant, monumental et fiévreux, excluant par définition toute interprétation totale de l'œuvre.

L'approche de Wittgenstein pourrait à la rigueur se résumer en une seule phrase: «Prenez soin du langage, les autres choses prendront soin d'elles-mêmes». Un tel précepte est particulièrement caractéristique de l'époque qu'a vécue le sujet: celle de la décadence de l'empire austro-hongrois qui vit fleurir des conduites et des doctrines de repli sur le langage et les mathématiques.

Mais il est question ici de la vie de Wittgenstein, et ce qui nous intéresse tout particulièrement, c'est comment le biographe anglo-saxon réussit à établir une certaine concordance entre les événements quotidiens qu'il rapporte et les préoccupations générales de Wittgenstein concernant la philosophie.

S'il est en effet une question typique à laquelle le philosophe n'a jamais tenté de répondre, c'est bien celle du sens général de la vie, question qu'il jugeait précisément inaccessible à toute réponse philosophique. Brian Mc Guiness reconnaît d'ailleurs cette caractéristique: *«Wittgenstein se méfiait de toute tentative pour transmettre un enseignement moral à travers une publication.»* La philosophie étant faite pour parler d'autre chose que de la vie, à quoi bon parler de la vie d'un tel philosophe, et qui plus est de façon fiévreuse et monumentale ?

La réponse, illustrée par les trois exemples ci-dessous, tient au fait que le biographe ne revendique pas une réinterprétation totalisante de la vie du sujet.

La vocation

Comment s'est éveillée la vocation philosophique de ce fils d'industriel viennois né dans la fonte et l'acier et qui se destinait à une carrière d'ingénieur ? Cette question dérangeante n'est pas esquivée par le biographe qui reconnaît qu'elle pose un véritable défi aux lois du développement: *«On peut admettre que personne ne l'ait guidé et il est pratiquement impossible de trouver trace d'un hypothétique mentor.»* Wittgenstein lui-même d'ailleurs n'a jamais cherché à justifier son choix. Russell, philosophe anglais qui se lia avec lui à Cambridge en 1912, déclara que Wittgenstein disait souvent: *«Les gens qui aiment la philosophie continueront d'en faire, et les autres non, un point c'est tout. Mon désir le plus fort me porte vers la philosophie.»*

La guerre

Le 7 août 1914, le jeune ingénieur autrichien qui a d'abord suivi des cours de mathématiques à Manchester, puis s'est rapproché du cercle des amis de Russell à Cambridge, rentre au pays et décide de s'engager comme artilleur pour toute la durée de la guerre: *«Cette perspective le stimulait; il allait vivre une épreuve cruciale pour sa personnalité — l'épreuve du feu— qui montrerait s'il avait suffisamment de force pour ne pas perdre son énergie ou sa détermination.»* Et plus loin, ces réflexions: *«Il laissa la guerre marquer, pour ne pas dire dicter, le cours de sa réflexion. Par une habitude de pensée analogue, il se demanda souvent s'il aboutirait à cette découverte qu'il sentait imminente en lui: mais là, il était impossible de préciser s'il pensait explicitement: "Serais-je tué avant ?" ou "Mes capacités intellectuelles m'abandonneront-elles ?"»*

Wittgenstein conduit sa vie non pas en fonction des maximes que lui révélerait sa philosophie, mais selon la conviction que l'homme ne peut échapper à sa nature profonde, à son «démon» comme disait Goethe.

Absence de tout fil conducteur biographique

Comme on le voit, un tel destin ne se laisse pas réduire à quelque fil rouge rassurant pour le lecteur. Et pourtant Brian Mc Guiness propose une dernière

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur: Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Jean-Pierre Bossy (jpb)
François Brutsch (fb)
Catherine Dubuis (cd)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Charles-F. Pochon (cfp)
Abonnement: 70 francs pour une année
Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10
Télécopie: 021 312 80 40 – **CCP:** 10-15527-9
Composition et maquette: Monique Hennin Pierre Imhof, Jean-Luc Seylaz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

COURRIER

Les invendus de la collection

Dans DP n° 1062, Jeanlouis Cornuz déplore certaines lacunes qu'il aurait constatées dans le récent *Dictionnaire des littératures suisses*, et parle du «travail de Romain» que m'auraient coûté mes traductions du *Miroir suisse* d'Inglin et de *L'ensauvagement* d'Otto Walter, oubliées selon lui dans ce répertoire. Jean-Luc Seylaz, dans le numéro suivant de DP, le morigène en lui faisant remarquer que les deux ouvrages se trouvent bien dans le *Dictionnaire*, mais sous une autre rubrique. Il dit admirer lui aussi mon «travail de Romain» et mes qualités de traducteur. Cet éloge m'a fait plaisir, évidemment, mais je tiens à dire à l'un comme à l'autre que me comparer aux constructeurs du Colisée ou du Panthéon me fait sourire: je sais le peu de durée des traductions littéraires; à part la *Vulgate* de saint Jérôme, le *Don Quichotte* de Florian ou le *Faust* de Gérard de Nerval, rares sont celles qui ne tombent pas rapidement dans l'oubli. Par contre je serais très heureux si les deux articles mentionnés ci-dessus pouvaient inciter deux ou trois lecteurs de *Domaine public* à alléger les stocks d'invendus de la Collection CH où mes deux traductions ont paru.

Michel Mamboury,
Clarens

Alexandre Mairet, graveur sur bois

(*réd*) Alexandre Mairet (1880-1947), graveur sur bois, fut aussi bien professeur aux Beaux-Arts que le militant anonyme qui illustra de nombreux journaux anarchistes ou d'extrême-gauche. On retrouve cette dualité dans le beau livre que viennent de lui consacrer les Editions d'en bas et reproduisant toutes les gravures sur bois de Mairet connues à ce jour: on admirera quelques belles œuvres, des travaux plus techniques (telles ces collections de lettrines) et de nombreuses illustrations pour journaux, affiches, etc, datant de l'époque où le dessin de presse devait être gravé avant de pouvoir être imprimé. On trouve également dans cet ouvrage des textes pratiquement inconnus de Mairet, une présentation de l'œuvre et quelques repères historiques. Nous reproduisons ci-contre «La Marée montante», datant de 1922. Pour la petite histoire, signalons qu'elle a également été reproduite par *Le Journal de Genève et Gazette de Lausanne* de samedi dernier, mais en supprimant la moitié supérieure. ■

Bernard Wyder: *Alexandre Mairet – Les gravures sur bois*. Lausanne, Editions d'en bas, 1991, 112 pages, 310 gravures, relié, 44 francs.

hypothèse pour produire une réelle concordance entre la vie et l'œuvre de Wittgenstein.
Il explore le champ d'attraction du sentiment de culpabilité et s'interroge sur une éventuelle relation entre les difficultés de la personnalité du sujet et les problèmes que lui pose la logique: *«Par moments, son effervescence intérieure est manifestement d'ordre psychologique, tandis qu'à d'autres elle prend le masque "du grand problème". Lui-même revient tout au long de ses lettres et carnets sur ce parallélisme: "la logique et ses péchés".»*

En conclusion, on pourrait dire que cette biographie est extraordinairement proche de la vie de son sujet, qu'elle en épouse en quelque sorte les anfractuosités, les hauts et les bas. Le foisonnement des faits et la mise en perspective de sources très diversifiées sont comme une houle marine que le lecteur ressent presque physiquement.

Eric Baier

EN BREF

Exposition des Archives littéraires suisses en l'honneur de Jean Rodolphe de Salis, témoin du siècle, ce qui est exact puisqu'il a 90 ans. Le catalogue nous apprend qu'il a hésité à accepter puis a finalement dit oui et exigé que sa fiche soit exposée aussi. C'est ainsi qu'on peut lire, dans les couloirs de la Bibliothèque nationale, à Berne, les six pages renvoyant aux nombreux dossiers établis sur ce grand suspect.

Annonce entièrement en allemand, dans *Le Jura libre* (12.12). Un petit paysan de l'Emmental cherche des adhérents pour constituer un parti favorable à la création d'un canton de l'Emmental, pour lutter contre les dommages économiques qui seront provoqués dans la région par l'EEE et le Marché commun.

L'ancien conseiller fédéral Rudolf Friedrich continue de rédiger des lettres de lecteur dans la *NZZ*. La dernière explique pourquoi le mouvement de la paix est actuellement muet.

Le conseiller national de la Lega Flavio Maspoli se révèle un parfait trilingue. Au cours de l'émission de la télévision suisse alémanique Café fédéral, il ne cherche pas à imposer ses vues et meuble agréablement l'émission politique par des intermèdes musicaux; il se révèle être un bon pianiste et même un compositeur

Migros envisage l'ouverture de magasins non seulement dans la zone frontalière genevoise mais aussi dans la région bâloise (Lörrach, par exemple) et même ultérieurement, à partir de St-Gall, en Allemagne du Sud et au Vorarlberg. Pour les pays de l'Est, c'est avant tout une assistance technique qui semble prévaloir pour le moment.

ACTES DES TROISIEMES ASSISES EUROPEENNES SUR LE DROIT D'ASILE

Amer constat

Les troisièmes Assises du droit d'asile ont eu lieu à Lausanne et font l'objet d'une publication. C'est dans la confidentialité que l'Europe semble se barricader pour n'admettre qu'au compte-goutte celles et ceux qui fuient les catastrophes écologiques, la peur et la misère.

Au début du volume qui réunit les Actes de ces troisièmes Assises sur le droit d'asile, Marie-Claire Caloz-Tschopp et Alain Wyler soulignent: «*Ainsi a pu avoir lieu un geste d'utopie, un lieu momentané de parole, d'échanges d'expériences et d'interrogations pour continuer les actions de résistance. Une Europe ouverte au monde est un peu plus notre affaire. Nous la voulons encore plus juste dans ses rapports avec les pays d'origine des exilés et plus consciente de ses devoirs d'asile et de respect des droits fondamentaux de toutes et de tous*».

Motifs de fuite

A la suite de textes de réflexion signés entre autres de Jean-Pierre Hocké, Guy-Olivier Segond, Yvette Jaggi, Albert Jacquard, l'ouvrage propose une interrogation sur l'évolution des causes de l'exil. Savez-vous, par exemple, que d'après une étude du Worldwatch Institute, les populations qui fuient la dégradation de leur environnement représentent aujourd'hui le plus grand groupe de réfugiés du monde (plus de 10 millions de personnes) ? Dégradation des terres agricoles en premier lieu; ensuite, les interventions de l'homme dans le domaine naturel, qui déséquilibrent les écosystèmes et les rendent de moins en moins capables de s'adapter aux fluctuations naturelles. Conséquences: glissements de terrain, cyclones et inondations sont plus meurtriers qu'auparavant.

Puis sont abordées les mesures d'harmonisation européennes en relation avec les droits démocratiques: groupe de Schengen, TREVI (terrorisme, radicalisme, extrémisme et violence internationale), groupe ad hoc Immigration, groupe des coordinateurs, etc; sournoise harmonisation de dispositions restrictives, voire de dissuasion systématique et de refoulement des requérants d'asile. Les dates des réunions de ces organismes intergouvernementaux et leurs sujets de discussion sont rarement diffusés dans les médias; leurs documents de travail sont strictement confidentiels. Il est donc très difficile de connaître la nature exacte de leurs activités, et d'entreprendre des démarches pour les contrer. Réunions confidentielles, négociations secrètes: le germe de «l'Europe-forteresse» se niche là.

Faire triompher le droit d'asile

Face à ces menaces qui pèsent sur les droits fondamentaux des réfugiés, mais aussi sur les nôtres, on ne le répétera jamais assez, le livre dresse la liste des actions en faveur de la défense du droit d'asile en Europe: résistance des sociétés civiles, réseaux de solidarité — syndicalistes, croyants, chercheurs, enseignants —, accueil des requérants — travailleurs sociaux, travailleurs de la santé, juristes. Faibles forces pour «*faire triompher le droit d'asile, qui est notre cause à tous, celle des réfugiés comme celle des habitants privilégiés de l'Europe que nous sommes*» (Yvette Jaggi). Faibles forces pour empêcher la construction d'une Europe cadenassée, dont les frontières se ferment progressivement hors de tout contrôle parlementaire. Amer constat de l'effritement d'un droit fondamental *(lire l'encadré)*.

Après Lausanne, Bruxelles et Genève, les quatrièmes Assises européennes sur le droit d'asile auront lieu à Rome en 1992. Présence de la Suisse dans une Europe ouverte et solidaire, oui; dans une Europe du pragmatisme démagogique, non.

Catherine Dubuis

1992: Europe et droit d'asile – Actes des Troisièmes Assises sur le droit d'asile, Genève, Centre Europe Tiers Monde (CETIM), Genève, 1991. Je rappelle que le CETIM poursuit une activité d'édition de livres sur des sujets considérés comme «peu commerciaux». On peut devenir membre du Centre (37, quai Wilson, 1201 Genève) et soutenir ainsi ses choix éditoriaux.

Avec l'accent jurassien

(*ag*) L'expulsion hors de Suisse et le rapatriement en Turquie d'une famille kurde habitant Tavannes a ému l'opinion parce que la décision venue d'en haut a été prise contre les vœux de la population, au mépris des interventions des autorités locales.

Arrêté à son arrivée, le père a été longuement interrogé par la police turque. Il est aujourd'hui relâché.

Une correspondante de la Radio romande a joint par téléphone, dimanche matin, un des enfants. Il a raconté ce qu'avait subi son père et aussi son ennui, son «manque» de ses camarades, de tous ses camarades de Tavannes. Ce qui était émouvant, c'est qu'il disait cela simplement et avec un bel accent jurassien.

Comment oser trancher, bureaucratiquement, une greffe si réussie ?

L'humour de l'Office

Piquées dans le dernier numéro de *Vivre ensemble*, ces perles de l'Office fédéral des réfugiés, en réponse à deux cas de requérants d'asile.

Commentant une décision négative prise à l'encontre d'un candidat à l'asile libanais, qui se disait poursuivi par une milice pour avoir refusé de participer à des combats, l'Office s'amuse lourdement:

« *– qu'en conséquence, l'intéressé devait bien imaginer que le fait d'être devenu membre du PSNS n'allait pas lui servir à aller cueillir des fraises et que, dès lors, son refus soudain de participer à des combats n'est pas vraisemblable*».

Ou encore, dans une lettre du 7 août 1991 refusant à un réfugié roumain dont la demande avait été acceptée le droit de connaître les motifs de la décision, l'ODR bouffonne tristement:

« *A titre personnel, je suggère cependant à Monsieur ... de demander la consultation de son dossier au siècle prochain, lorsque les éléments de son dossier auront recouvré un caractère obsolète dans l'actualité du moment. Ainsi connaîtra-t-il peut-être, pour le raconter à ses enfants et petits-enfants, les tenants et les aboutissants de son aventure humaine.*»

L'ODR, nous rappelle *Vivre ensemble*, s'est donné au début de l'année une charte basée sur trois concepts: esprit d'humanité, sens des responsabilités, équité...